



Fiche de sécurité SGH

Fiche de sécurité SGH n° 001

SECTION 1. Identification

Panneau composite fabriqué à partir de matériaux celluloïd liés exclusivement par lien pMDI thermodurcissable; peut contenir des additifs. Tous nos panneaux sont « sans formaldéhyde ajouté » et conformes à la norme CARB de Californie. Décret-loi N-14-002.

Usage général : resciage, construction et fabrication de meubles.

Fabricant : Plummer Forest Products

Adresse : 401 N. Potlatch Road, P.O. Box 788, Post Falls, Idaho 83877

Numéro de téléphone : (208)773-7521

Numéro d'urgence : (208)773-7521

SECTION 2. Identification des dangers

Poussière de bois

Aperçu des risques :

La coupe mécanique ou manuelle du produit, et les procédures d'abrasion effectuées sur le produit peuvent générer de la poussière de bois qui peut représenter un risque d'explosion. La poussière de bois peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge.

La poussière de bois est désormais officiellement réglementée en tant que poussière organique en vertu du PNOR (Particulates Not Otherwise Regulated) ou classée par l'OSHA dans la catégorie Poussières inertes ou nuisibles.

SECTION 3. Composition/Informations sur les composants

Principaux composants	N° CAS	Pourcentage du poids
Bois d'œuvre de l'intérieur	SO	96 % - 98 %
Bois dur	SO	0,0 % - 1,0 %
pMDI	9016-87-9	secret de fabrique

SECTION 4. Premiers soins

Inhalation :

Déplacer la personne à l'air libre. Consulter un médecin si l'irritation persiste, en cas de toux grave ou en cas de difficultés respiratoires. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Contact avec les yeux :

Les poussières générées par ce produit peuvent causer une irritation mécanique. Traiter la poussière présente dans les yeux comme un objet étranger. Rincer abondamment les yeux pour en éliminer les particules de poussière. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Retirer la poussière de bois de la peau avec de l'eau et du savon, et laver les vêtements couverts de poussière avant de les réutiliser. Certaines poussières de bois peuvent causer une réaction allergique ou une dermatite chez certaines personnes sensibles ainsi qu'un érythème ou de l'urticaire. Consulter un médecin si les rougeurs ou l'irritation persistent ou si une dermatite apparaît.

Ingestion :

Sans objet dans le cadre d'un usage normal.

Problèmes de santé aggravés par l'exposition au produit :

Les problèmes respiratoires, les problèmes oculaires, les irritations cutanées et les dermatites préexistants peuvent s'aggraver en cas d'exposition aux poussières.

SECTION 5. Mesures de lutte contre les incendies

Risque d'explosion :

Ce produit ne présente pas de risque d'explosion. La coupe manuelle ou mécanique du produit et les procédures d'abrasion effectuées sur le produit peuvent générer de la poussière de bois qui elle-même représente un risque d'explosion.

Limite d'explosion inférieure : selon le taux d'humidité et surtout selon le diamètre des particules, la poussière de bois peut exploser en présence d'une source d'inflammation. Un concentré de 40 grammes (40 000 milligrammes) de poussière par mètre cube d'air représente généralement la limite d'explosion inférieure de la poussière de bois.

Limite d'explosion supérieure : sans objet

Consignes en cas d'incendie :

Les procédures de lutte contre les incendies de *catégorie A* doivent être mises en œuvre. Utiliser un jet diffusé pour humidifier la poussière de bois afin de réduire les risques d'inflammation ou de dispersion dans l'air. Déplacer les résidus de poussière brûlés, carbonisés ou mouillés dans un endroit extérieur sécurisé une fois l'incendie éteint.

Moyens d'extinction adéquats :

Eau, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique, halon et tout produit d'extinction de catégorie « ABC ».

Température d'auto-inflammation :

Entre 300 °C et 400 °C (soit entre 572 °F et 752 °F) en présence d'une source d'inflammation (comme une étincelle ou une flamme). Le degré d'inflammation spontanée (sans source existante) se situe entre 270 °C et 470 °C (soit entre 518 °F et 878 °F).

Produits combustibles dangereux :

La décomposition thermique et/ou l'oxydation peuvent produire des fumées ou des gaz irritants ou toxiques comme de l'acide cyanhydrique, du dioxyde de carbone, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des aldéhydes et des acides organiques.

SECTION 6. Consignes en cas de déversement accidentel

Déversement terrestre ou dans l'eau :

Sans objet s'agissant des panneaux sous leur forme commercialisée.

SECTION 7. Manutention et stockage

Manutention :

Aucune précaution de manutention des produits n'est requise sous leur forme commercialisée.

Stockage :

Ce produit ne doit pas être exposé à l'eau ou être stocké près d'une source d'inflammation. Il convient de ne pas le stocker dans des endroits dont le taux d'humidité relative et la température sont élevés. Stocker dans un endroit frais et sec loin de toute flamme nue.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

Nom chimique	N° CAS	N° RTECS	Source	Type	Limite d'exposition
Bois tendre et bois dur de l'intérieur	Néant	Néant	OSHA	MPT	5 mg/m ³
Cèdre de l'Ouest	Néant	ZC9850000	ACGIH Recommandé	MPT	2,5 mg/m ³
Poussière de bois (poussière totale)	Néant	Néant	OSHA	MPT	15 mg/m ³

Contrôles techniques :

Certaines activités de resciage et certaines utilisations de ce produit sont susceptibles de produire de la poussière de bois. Une bonne ventilation générale et locale doit être en place afin que les concentrations de poussière de bois dans l'air restent en-deçà des limites d'exposition.

Protection respiratoire :

Aucune protection requise pour un usage normal. Porter une protection respiratoire agréée NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

Protection oculaire :

Il est recommandé de porter des lunettes de protection avec écrans latéraux lors des travaux de resciage ou tout autre usage du produit.

Protection cutanée :

Il peut s'avérer nécessaire de porter d'autres protections comme des gants et des vêtements résistants aux perforations en fonction de l'usage du produit et/ou de la présence de poussière.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : solide

Apparence : généralement de couleur crème sous réserve de la matière première.

Odeur : en fonction de la matière première

pH : sans objet

Point de fusion/congélation : sans objet

Point d'ébullition : sans objet

Point d'inflammation : sans objet

Taux d'évaporation : sans objet

Inflammabilité : combustible

Limite inférieure d'inflammabilité : >270 °C
(soit 518 °F)

Pression de vapeur : sans objet

Densité de vapeur : sans objet

Densité relative : généralement < 0,75

Solubilité dans l'eau : insoluble

Température d'auto-inflammation : sans objet

Température de décomposition : >200 °C (soit 392 °F)

Viscosité : sans objet

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : stable dans des conditions normales.

Réactivité : éviter d'exposer le produit à des sources de chaleur pouvant provoquer une décomposition thermique.

Possibilité de réaction dangereuse : aucune.

Conditions à éviter : humidité excessive.

Substances à éviter : éviter de mettre le produit en contact avec des agents oxydants, des acides forts ou des substances caustiques.

Produits de décomposition dangereux :

Une décomposition thermique et/ou une oxydation peuvent produire des fumées et des gaz irritants et toxiques comme de l'acide cyanhydrique, du dioxyde de carbone, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des aldéhydes et des acides organiques.

SECTION 11. Renseignements toxicologiques

Données sur la toxicité :

Il n'existe actuellement aucune donnée toxicologique concernant le produit sous sa forme commercialisée. En fonction des taux de toxicité établis par la National Library of Medicine qui vont de 1 = néant à 6 = très toxique, le degré de toxicité de la poussière de bois se situe à 3,3 (modérément toxique). La dose de poussière de bois létale en cas d'ingestion par un humain se situerait entre 0,5 et 5,0 g/kg.

Cela représente environ 3/4 de livre de poussière de bois pour une personne pesant 150 livres.

Toxicité aiguë par inhalation :

La poussière de bois peut causer de la sécheresse, de l'irritation et de l'obstruction nasale. Aucun cas de toux, de respiration bruyante, d'éternuements, de sinusite ou de symptômes du rhume chroniques n'a été signalé.

Inhalation chronique :

En fonction des espèces, la poussière de bois (et/ou la fibre ligno-cellulosique) peut causer une sensibilisation et/ou une irritation respiratoires.

Contact avec les yeux :

La poussière de bois peut causer une irritation mécanique.

Contact avec la peau :

Plusieurs espèces de bois peuvent entraîner une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles.

Sensibilisation au produit :

Certaines personnes peuvent être sensibles à certaines poussières de bois et ressentir des symptômes de type allergique lorsqu'elles y sont exposées à plusieurs reprises.

Cancérogénicité :

L'IARC classe la poussière de bois dans les produits cancérigènes pour les humains (Groupe 1). Cette classification se base principalement sur l'évaluation que fait l'IARC de l'augmentation des risques d'occurrence des adénocarcinomes des cavités nasales et des sinus paranasaux qui est associée à l'exposition à la poussière de bois. L'IARC n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour associer les cancers des systèmes oropharyngé, hypopharyngé, pulmonaires, lymphatique et hématopoïétique, de l'estomac, du côlon ou du rectum avec l'exposition à la poussière de bois. La poussière de bois figure sur la liste des cancérigènes chez les humains établie par le NTP. L'ACGIH considère la poussière de bois comme un agent cancérigène pour les humains et recommande des limites de 1 mg/m³ concernant les bois durs et 5 mg/m³ concernant les bois tendres. Le NIOSH considère les bois durs et les bois tendres comme cancérigènes.

SECTION 12. Renseignements écologiques

Stabilité environnementale :

La portion de ce produit faite de bois se décomposera à terme si elle est laissée dans la nature. Les autres composants de ce produit sont relativement stables dans les conditions environnementales ambiantes.

Effets des matériaux sur les plantes et les animaux :

Ce produit ne devrait causer aucun mal aux plantes et aux animaux alentour.

Effets du produit sur le milieu aquatique :

Ce produit ne devrait pas causer de préjudice au milieu aquatique à moins d'être répandu en grande quantité dans un cours d'eau.

SECTION 13. Précautions d'élimination

Ce produit est recyclable. Il incombe néanmoins à son utilisateur de déterminer, au moment où il se défait du produit, s'il relève des critères EPA RCRA applicables aux déchets dangereux. L'élimination du produit doit respecter la réglementation fédérale, d'État, provinciale et locale applicable.

SECTION 14. Renseignements en matière de transport

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux au titre de la règle 49 CFR 172.101 par le Département américain des transports (DOT).

Appellation réglementaire : appellation non réglementée

Numéro et description de la classe de risques : sans objet

Numéro d'identification ONU : sans objet

Catégorie de conditionnement : sans objet

Étiquetage requis par le DOT : sans objet

Numéro du Guide Nord-Américain des mesures d'urgence (2000) : sans objet

Polluant marin : aucun élément de ce produit ne figure en tant que polluant marin sur la liste établie par le DOT (49 CFR 172.101, Annexe B.)

Réglementation de Transport Canada relative au transport des marchandises dangereuses : ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse aux termes de la réglementation de Transport Canada.

SECTION 15. Renseignements réglementaires

OSHA (États-Unis) :

Les produits fabriqués à partir de bois ne sont pas considérés comme dangereux en vertu de la norme fédérale OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Cependant, les poussières de bois générées par la coupe, le ponçage ou le sciage de ces produits peuvent être dangereuses.

État de Californie :

En vertu du décret-loi N-14-002, l'Air Resources Board a placé tous les panneaux de particules sur la liste des produits « non CARB ». Cela signifie que nous respectons toutes les normes en matière d'émission de formaldéhydes stipulées à l'Article 93120 de la réglementation sur les panneaux de particules de bois « sans formaldéhyde » (NAF) du Code de la Californie.

California Proposition 65, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (loi californienne sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques) : le Titre 22 du CCR exige l'étiquetage et la divulgation de la présence des substances chimiques figurant sur sa liste des produits cancérigènes. La poussière de bois figure sur cette liste; elle peut être générée par la découpe, le ponçage ou le sciage du produit.

RCRA :

Le pMDI n'est pas un déchet dangereux sous sa forme commercialisée ni dans ce produit.

SARA/CERCLA :

Ce produit ne contient pas de substances chimiques à des concentrations devant être signalées en vertu de la règle SARA 313.

SECTION 16. Autres renseignements

pMDI

Les liants de diisocyanate de diphenylméthane polymérisé (pMDI) utilisés dans nos panneaux ne figurent pas sur la liste des cancérigènes établie par l'ACGIH ou l'IARC; ils ne sont pas réglementés en tant que cancérigènes par l'OSHA ni considérés comme cancérigènes par en vertu du NTP.

Norme ANSI A208.1-2009 relative aux panneaux de particules

La norme du secteur établit les propriétés physiques et mécaniques, et les niveaux d'émission des panneaux de particules industriels et utilisés dans les revêtements de sol. Nos produits sont fabriqués conformément aux normes ANSI voire en vertu de normes encore plus strictes.

Initiative CHPS (Collaborative for High Performance Schools)

Nos produits respectent les normes des matériaux à faible émission de COV au titre du système d'évaluation de l'initiative CHPS lorsqu'ils sont testés en fonction de la norme des protocoles du California Department of Health Services (CDHS - Département californien de la santé). Certification (conception CHPS et vérification CHPS) : 100929-02.

La société Plummer Forest Products estime que les renseignements figurant dans cette fiche de données de sécurité se fondent sur des sources jugées fiables ou techniquement correctes au moment de sa rédaction. La société Plummer Forest Products n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'exactitude des renseignements mentionnés dans cette fiche FDS. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si ces renseignements sont utiles à l'usage qu'il souhaite faire du produit et de respecter les consignes de sécurité, le cas échéant. Il incombe à l'utilisateur de respecter la réglementation locale, d'État, provinciale et fédérale qui s'applique au produit.

Définitions des acronymes :

ACGIH	=	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CARB	=	California Air Resources Board
N° CAS	=	Numéro de registre CAS (Chemical Abstracts System)
CDHS	=	California Department of Health Services
CERCLA	=	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CHPS	=	Collaborative for High Performance Schools
SGH	=	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EPA	=	Environmental Protection Agency
IARC	=	International Agency for Research on Cancer
MSHA	=	Mine Safety and Health Administration
SO	=	Sans objet
NIOSH	=	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	=	National Toxicology Program
OSHA	=	Occupational Health and Safety Administration
PEL	=	Limite d'exposition admissible
pMDI	=	diisocyanate de diphenylméthane polymérisé
RCRA	=	Resource Conservation and Recovery Act
N° RTECS	=	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances Number
SARA	=	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FDS	=	Fiche de données de sécurité
LECT	=	Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
VLE	=	Valeur limite d'exposition
MPT	=	Moyenne pondérée dans le temps (8 heures)
COV	=	Composé organique volatil